

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination

--:

IIE II) RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° I4 /PR/ /MAID-BAI.

ALPHATIATIONS:

Original	I	
JORD	I	VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
MAID	4	titution de la République du Dahomey;
MEPT	I	
DP	2	VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la lis-
SGCH	8	te des emplois supérieurs de la République du Da-
Présidence	8	homey dont la nomination des titulaires est faite
FE	I	par le Président de la République, le Conseil des
Tresor	I	Ministres étant obligatoirement entendu;
CF	I	
SF	6	VU les nécessités de service;
FP	I	SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieu-
CD	I	res et de la Défense;
Préfet Centre	I	Le Conseil des Ministres entendu;
Préfet N-Est	I	
S/Préf.Savè	I	
S/Préf.Nikki	2	
Intéressé	I	

- II) E C R E T E -

ARTICLE 1er. - Mr. ALLI Bio, précédemment Chef de l'Arrondissement de OUESSE (Sous-Préfecture de Savè) est nommé Chef de l'Arrondissement de N'DALI (Sous-Préfecture de NIKKI) en remplacement de Mr. ABATHAN Ernest.

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

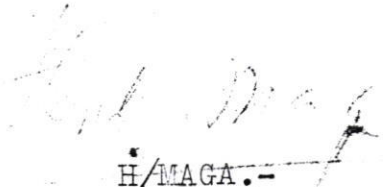
Par le Président de la République
P. Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense

Le Président de la République

Le Ministre du Commerce, de l'Eco-
nomie et du Tourisme chargé de l'intérim



P. DARBOUX.-



H/MAGA.-